



G R O U P E

# HONORAIRES MAXIMUMS TTC AGENCE C2i

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022

## — VENTE\* HONORAIRES MAXIMUMS

PRIX DE VENTE (FAI)	MONTANT DE COMMISSION TTC
1 à 100.000€	10.000€
100.001€ à 200.000€	15.000€
200.001€ à 300.000€	20.000€
300.001€ à 500.000€	30.000€
500.001€ à 800.000€	50.000€
à partir de 800.001€	5%

12% TTC

- Fonds de commerce
- Cession de droit au bail
- Cession de parts sociale ou apports en société
- Viager libre et vente à terme
- Viager occupé et nue-proprété (à la charge de l'acquéreur)
- Viager semi-occupé (à la charge de l'acquéreur)

-Rédaction compromis (à la charge de l'acquéreur) **Forfait 290€ TTC**

## — AVIS DE VALEUR \* HONORAIRES MAXIMUMS

-250€ TTC si pas de projet de vente

\* HONORAIRES CHARGE VENDEUR, SAUF MENTION CONTRAIRE DANS LE MANDAT

\* HONORAIRES CHARGE ACQUÉREUR POUR LES MANDATS DE RECHERCHE